

L'ÉCART H₂O VAL

>> N°3

Bulletin de la Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret

Val Dhuy Loiret

~ Le scénario tendanciel, c'est la projection dans l'avenir de l'état des milieux et des usages si l'on ne modifie pas les pratiques actuelles. L'identification de ce scénario intégrera une approche socio-économique (chiffre d'affaires des entreprises et emplois créés), incontournables dans l'analyse de l'évolution des usages.

Le scénario tendanciel servira de référence pour élaborer d'autres hypothèses d'évolution des milieux et des usages. Ces différentes hypothèses, déclinées en programmes d'actions et en objectifs, constitueront les scénarios contrastés du SAGE.

Un bon état des eaux dans le Val Dhuy Loiret en 2015

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)¹ fixe des objectifs ambitieux pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques :

- Prévenir la détérioration de toutes les eaux (cours d'eau, lacs, eaux souterraines ou littorales),
- Atteindre le bon état écologique ou le bon potentiel écologique de toutes les eaux avant 2015,
- Respecter, dans les zones concernées, toutes les normes ou objectifs fixés au titre d'une réglementation européenne déjà existante.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE) doit être révisé pour intégrer les nouvelles obligations de la DCE et les nouveaux objectifs seront pris en compte au niveau de chaque Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), dont celui du Loiret.

¹ Directive 2000/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004)

Quel état des eaux demain ?

Le diagnostic du SAGE, adopté par la CLE, nous éclaire sur l'état actuel de la ressource en eau dans le bassin versant. Il met l'accent sur les dysfonctionnements qui existent, tout en identifiant leurs origines. Or, la loi sur l'eau de 1992 caractérise le SAGE comme un outil de planification de la gestion des eaux sur le long terme. Avec le diagnostic comme base solide, nous devons maintenant nous projeter à plus longue échéance, à l'horizon 2015, pour établir les règles communes de gestion de l'eau.

Pourquoi 2015 ?

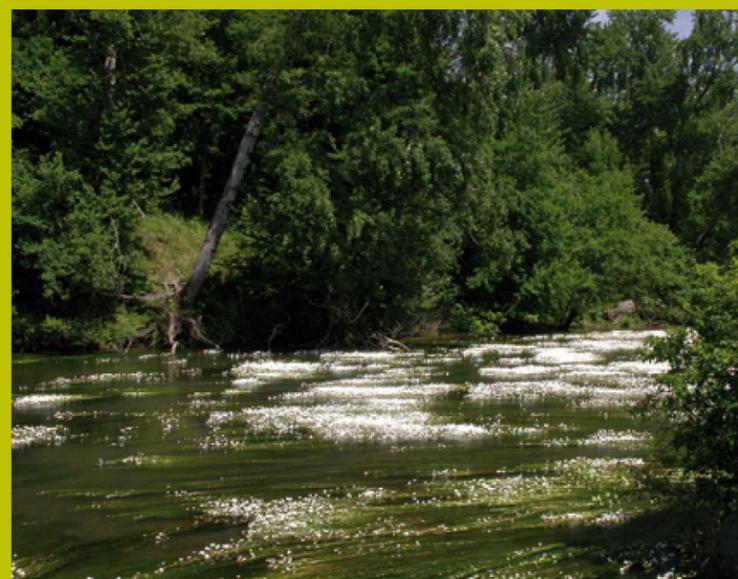
10 ans, c'est l'échelle de temps nécessaire pour mesurer sur le terrain les améliorations, compte tenu de l'inertie des systèmes hydrologiques.

2015, c'est aussi la date fixée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, transposée en droit français en avril 2004, pour atteindre le bon état des eaux superficielles et souterraines. C'est la première fois qu'un texte de loi fixe aussi clairement une obligation de résultat. Nous devons tenir compte de cette directive dans la poursuite de l'élaboration de notre SAGE. Les objectifs de cette directive sont ambitieux, et pour les atteindre, la CLE devra y répondre de manière consensuelle.

Les prochaines étapes de l'élaboration de notre SAGE, et notamment l'approche prospective que nous entamons en ce moment avec le travail sur le **scénario tendanciel*** et les **scénarios contrastés*** des objectifs et actions à mener, doivent être à la hauteur de cette ambition.

Cependant, pour certains milieux aquatiques de notre bassin (les « masses d'eau » au titre de la directive), le niveau de dégradation actuel semble indiquer que nous ne parviendrons pas raisonnablement à atteindre les objectifs fixés par la directive. Et, si cette dernière donne la possibilité de déroger à l'objectif de bon état en 2015 en proposant des délais plus longs ou des objectifs moins ambitieux par la justification de ces choix sur la base des coûts et des techniques qu'il est possible de mettre en place, là encore, c'est au sein du parlement de l'Eau qu'est notre CLE, que les choix seront déterminants.

Il n'en reste pas moins que, sans une dose réelle d'optimisme et des ambitions à la hauteur des espoirs placés dans le SAGE, pour que le Loiret, le Dhuy et leurs affluents retrouvent des qualités que d'aucun ont connu, rien ne vaudrait la peine d'être tenté. Or, c'est pour tout cela que nous nous sommes réunis autour de la table ; pour faire en sorte que demain soit meilleur qu'aujourd'hui, à l'échelle de notre modeste bassin versant.



Renoncules en fleur sur le Loiret aval.



Régis REGUIGNE, Président de la Commission Locale de l'Eau
Patrick RABOURDIN, Vice-président
Yves DUPONT, Vice-président



La consultation du public



Ensemble, pour l'eau, il est temps de se mouiller !

Pour la première fois, en application de l'article 14 de la DCE, le public est consulté sur les grands enjeux de la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique français. Cette consultation porte sur les questions importantes à examiner pour mieux gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques et le programme de travail pour la révision du SDAGE.

Les documents de consultation sont à la disposition du public jusqu'au 2 novembre 2005 dans les préfectures,

sous-préfectures, au siège de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et sur son site Internet www.eau-loire-bretagne.fr.

Le public peut donner son avis :

- en renseignant le questionnaire, dans sa version papier ou Internet,
- en déposant un avis écrit sur un registre ou par courrier au président du comité de bassin.

En fonction des résultats de la consultation, le comité de bassin arbitrera pour atteindre de nouveaux consensus.

Les membres de la CLE (Villes d'Orléans et d'Olivet, APSL, AggLO,...) relaient également l'information auprès du public.

↳ L'AggLO par l'intermédiaire d'un stand qu'elle a mis en place à l'Agglothèque (Espace Saint-Marc) où les documents de consultation ainsi que les questionnaires sont mis à disposition du public. Via son site internet www.agglo-orleans.fr, les visiteurs peuvent également remplir le questionnaire directement en ligne.

La Ville d'Orléans a également mis en ligne le

questionnaire sur son site Internet, et a fait une information via son bulletin local "Orléans.mag".

↳ L'APSL a mis en place en avril dernier, en partenariat avec Nature Centre et la commune de Sandillon, l'opération "Autour de ma rivière" pour sensibiliser et informer le public sur la gestion de l'eau sur le bassin versant Val Dhuy-Loiret et plus particulièrement sur la commune de Sandillon.

Cette opération, dont le principe consistait à susciter l'intérêt de la population sur une thématique locale et d'actualité, a permis d'élargir l'information et les débats à l'échelle du bassin versant et d'amener progressivement la consultation du public dans le cadre de la DCE.

Au programme de cette semaine d'action : visite de la station d'épuration intercommunale de Sandillon - Darvoy - Férolles, exposition sur la ressource en eau (usages, bassin versant, réglementation...) et conférence-débat. Ces rencontres ont ainsi été l'occasion, pour l'ensemble des partenaires, de répondre aux différentes interrogations du public et de l'inciter à participer activement à cette consultation.

L'étude du SIBL pour la restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin

L'étude actuellement menée par le bureau d'études Hydroconcept pour le compte du S.I.B.L. sur le bassin versant a pour but d'aboutir à un programme d'actions pour la restauration et l'entretien des cours d'eau. Cette étude apporte des éléments utiles pour l'élaboration de notre SAGE, en gardant comme objectif de concilier les milieux et les usages de ces cours d'eau. L'Echo du Val vous présente les premières conclusions du diagnostic et les travaux envisagés.

Les contraintes locales

Sur la base de l'ensemble des contraintes locales existantes sur le bassin versant du Loiret (zone urbaine soumise aux aléas d'inondations, agriculture très importante dans le Val, activités autour des étangs de Sologne), des actions seront définies dans le respect des objectifs de la DCE : un meilleur état écologique des cours d'eau.

La nécessaire évacuation des eaux

Le Val de Loire est situé sur la zone inondable des crues de la Loire. Les écoulements de cette zone, organisés parallèlement à la Loire et au Loiret ont été profondément modifiés pour la valorisation agricole du Val. Un réseau maillé de fossés jurés parcourt les terres vouées à l'arboriculture, l'horticulture, le maraîchage et la grande culture. Ce réseau a un rôle de ressuyage des inondations. A l'origine, les fossés jurés devaient contribuer à vider le Val après les débordements séculaires de la Loire. Certains fossés jurés situés dans les zones d'aléas d'inondation fort sont importants pour accélérer les écoulements et l'évacuation des eaux. C'est le cas de ceux situés à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

L'agriculture

La Surface Agricole Utilisée (SAU) des exploitations en 2000 sur le périmètre du SAGE est de 14 725 ha environ, soit près de la moitié de la surface du bassin versant.

Les pratiques agricoles diffèrent, en nombre et en types d'exploitations, entre le plateau de Sologne et la région du Val d'Orléans. C'est sur cette dernière que les SAU sont les plus importantes.

On assiste ces dernières années à une diminution de la SAU, à mettre en relation avec l'accroissement de l'urbanisation. Parallèlement, le nombre d'exploitations diminue et la SAU moyenne des exploitations augmente fortement.

L'étude des surfaces cultivées montre que les cultures de céréales, légumes frais et jachères couvrent 88% de la SAU, alors que les surfaces de prairies se sont réduites à 3% de la SAU depuis la mise en œuvre de

la PAC².

L'irrigation et le drainage se sont développés pour permettre une meilleure valorisation des terres agricoles :

- Les superficies ont fortement progressé ces dernières années (+ 61% entre 1979 et 2000) pour se stabiliser à 37% de la SAU.

- De même, les surfaces ont irriguées ont progressé de près de 40 % entre 1979 et 2000. Les prélèvements agricoles, réalisés à partir de 383 forages représentaient en 2000 6,5 millions de m³, dont 6,3 millions de m³ de mai à octobre, c'est-à-dire pendant la période d'étiage. Le volume prélevé n'est pas régulier d'une année sur l'autre, il dépend des précipitations.

L'urbanisation

D'après le diagnostic du SAGE, la population du bassin versant est d'environ 100 000 habitants. La densité de population est forte (338 hab/km²) avec des écarts importants entre les communes urbaines de l'agglomération orléanaise et les communes rurales du Val.

Selon l'INSEE, la population connaît un accroissement important : de 1990 à 1999, la population du SAGE Loiret a augmenté de 9,67%, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale. Cette évolution renforce la pression qui s'exerce sur le milieu.

Les volumes prélevés pour l'eau potable en 2000 par 13 captages représentaient 11,8 millions de m³, soit 54% des prélèvements réalisés sur le périmètre.

Parallèlement à cette forte urbanisation, on dénombre 4 stations d'épuration sur le bassin versant qui rejettent leurs effluents vers le Dhuy ou ses affluents. Deux communes sont en assainissement non collectif : Sigloy et Guilly, auxquelles il faut ajouter l'ensemble des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement, estimé à 2 400 installations dans le périmètre du SAGE. Le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif est souvent déficient, ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour la qualité des eaux, d'où l'intérêt de la mise en œuvre du SPANC à l'échelle du bassin versant.

On peut également supposer que la charge de pollution amenée par les eaux pluviales est forte puisque l'urbanisation est dense et que les surfaces imperméables sont importantes.

L'industrie

La Région n'est pas une grande région industrielle. Les prélèvements d'eau représentaient 3,5 millions de m³ en 2000, soit 16% du total des prélèvements en eau. Tous les établissements industriels possèdent au

minimum un système de pré-traitement et sont rattachés aux stations d'épuration des collectivités.

La méthode de l'intégrité de l'habitat

La qualité des milieux aquatiques des cours d'eau a été analysée en utilisant la méthode de l'intégrité de l'habitat.

Les cours d'eau ont été découpés en 76 segments homogènes. Pour chaque segment de cours d'eau, l'analyse vise à identifier l'altération pour chacun des paramètres suivants :

- le débit : variation des étiages et des crues,
- la ligne d'eau : mise en bief avec la présence d'ouvrages,
- le lit : prise en compte des écoulements et de la granulométrie, de la sinuosité, des dépôts,
- la berge et la ripisylve : état, composition, diversité,
- la continuité longitudinale : présence de barrages, fréquence des assecs, migration des poissons,
- le lit majeur : chevelu, prairies inondées, connexions avec des bras morts.

Les pistes d'actions

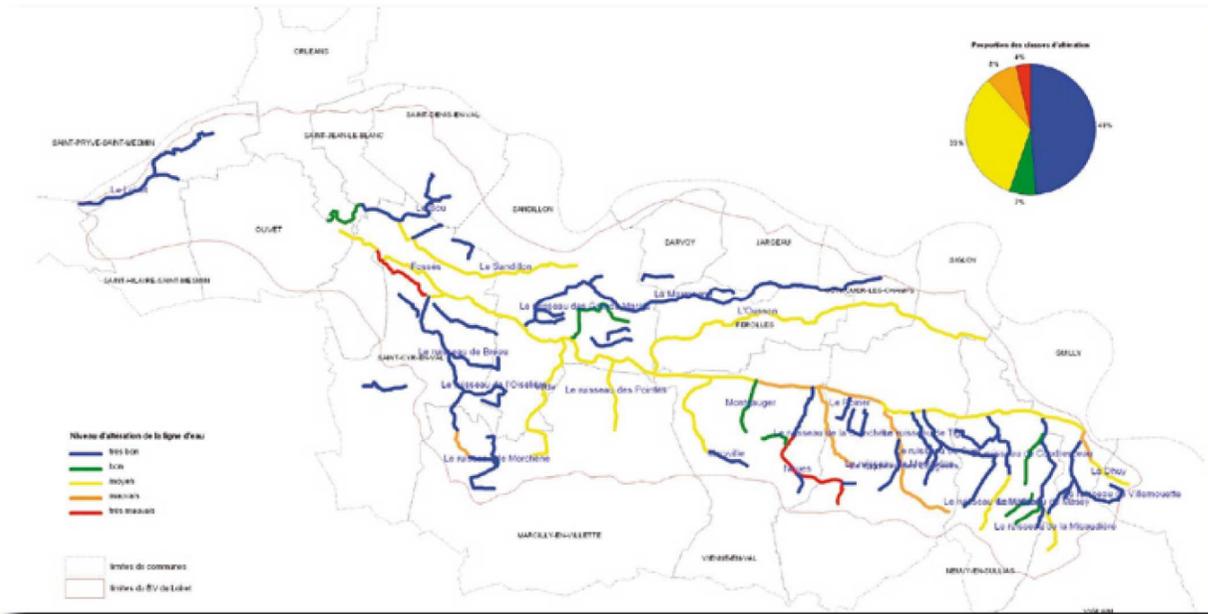
Les travaux de restauration de la ripisylve

Les propositions de travaux porteront sur la ripisylve dans le but de restaurer ses fonctionnalités. Il pourra s'agir de plantations en haut de berge, pour maintenir l'écoulement des eaux, de sélection des rejets, d'entretien sélectif de la végétation de bordure,...

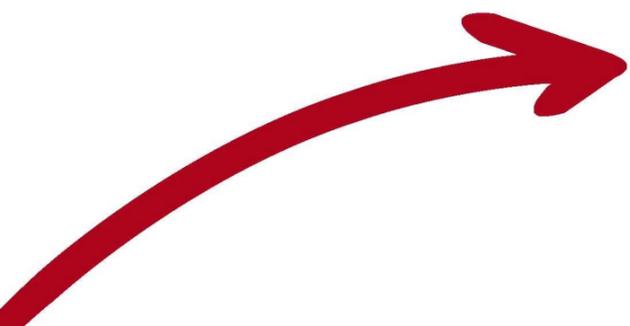
Les cours d'eau présentant les linéaires de berge nue les plus importants sont ceux du Val. Leur vocation hydraulique importante nécessite un entretien de leur capacité d'évacuation des eaux. Leur accès est donc primordial. De plus, la présence du réseau de drainage fixe les limites de la reprise de végétation ou de plantation.



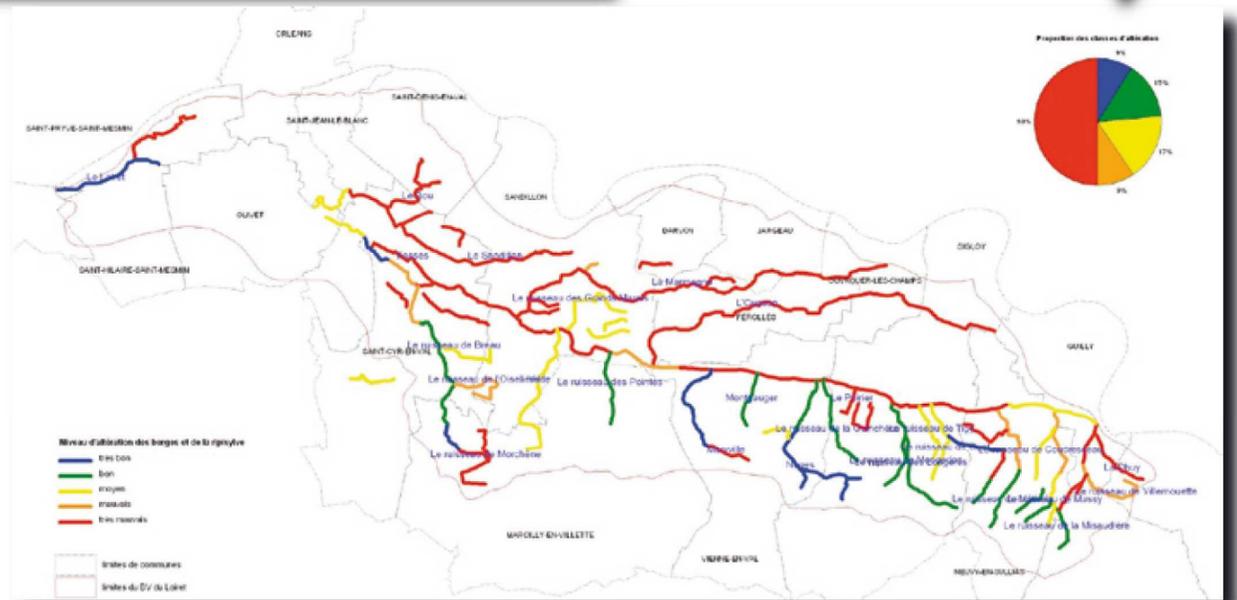
Sélection des rejets pour diversifier les classes d'âge de la ripisylve : ce rideau d'aulnes est le résultat des coupes à blancs lors de travaux hydrauliques antérieurs.



Niveau d'altération des berges et de la ripisylve :
 D'après la méthode de l'intégrité de l'habitat, plus de 75% des berges sont en classe très mauvaise à moyenne. Ceci s'explique par l'absence de ripisylve sur certains secteurs et une faible diversité des habitats pour la faune aquatique que constituent l'état actuel des berges. Les affluents en rive gauche sont moins touchés : les secteurs forestiers sont préservés et les secteurs agricoles sont touchés.



Niveau d'altération de la ligne d'eau :
 L'altération est liée à la présence des ouvrages. Le Dhuy est en classe moyenne à cause des 13 ouvrages qui jalonnent son cours. Sur les affluents en rive gauche, c'est la présence des étangs qui perturbe la ligne d'eau.



ouvrages et l'impact sur les usages et les composantes physiques des cours d'eau (berges et lit notamment). Cette étude devra permettre l'élaboration d'un règlement d'eau permettant d'harmoniser la gestion des ouvrages. Un travail spécifique concernera la prise en compte de la migration des anguillettes qui se présentent entre les mois de mai et juillet en période où les vannages sont fermés et donc problématiques pour la migration.



Seuil sur le Dhuy

Prochaine étape : la validation du programme de travaux

Dans les prochains mois, un programme d'actions pluriannuel et un échéancier d'intervention seront définis pour l'ensemble du linéaire de cours d'eau. Pour chacune des années, il sera donné le linéaire concerné, le type de travaux, le coût et le lieu d'intervention ainsi que des indicateurs de suivi. Un dossier de Déclaration d'Intérêt Général sera également déposé auprès des services de la police de l'Eau.

² PAC : Politique Agricole Commune.
³ SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.
⁴ Le terme "ripisylve" vient du latin "Ripa" qui signifie rive et de "Sylva" qui signifie forêt. Dans le contexte de l'étude, la ripisylve désigne les formations végétales (strate herbacée, arbustive, arborescente), riveraine et en relation avec le cours d'eau.
⁵ La DIG est une procédure qui permet aux collectivités publiques comme le S.I.B.L. d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant l'aménagement et la gestion de l'eau.



Cette Photographie de l'Ousson montre des berges sans ripisylve. La méthode actuelle d'entretien non sélectif ne permet pas de reprise de végétation.



Sur d'autres secteurs comme ici le Dhuy à Sandillon, une ripisylve est présente : les arbres de haut jet sont conservés.

colonisation de cette plante entraîne une banalisation du milieu pouvant conduire à la destruction de la population indigène à forte valeur patrimoniale. De plus, cette plante remplace des espèces ayant un fort pouvoir de fixation des berges ce qui induit des problèmes d'érosion. Une surveillance particulière des zones colonisées devra être réalisée pour éviter la propagation de cette plante. Par ailleurs, pour optimiser la repousse de la végétation le long des cours d'eau, une réorganisation de la lutte actuelle contre le ragondin pourra être envisagée pour intensifier la lutte.

Les travaux de protection des berges

Le fascinage est une des techniques de protection du pied de la berge envisagées par la mise en place d'un ou plusieurs fagots de branches vivantes de Saules (fascinés), fixés par des pieux battus mécaniquement. Cette technique peut être accompagnée d'autres techniques de protection (boutures, plants...).



Ruisseau de Vilde : érosion en rive droite qui menace le chemin communal.

Etude hydraulique sur les ouvrages

Les ouvrages hydrauliques ont un impact important sur la qualité biologique et physique des cours d'eau. Le SIBL désire lancer une réflexion sur l'avenir des ouvrages du Dhuy.

Une étude hydraulique est donc préconisée pour évaluer la possibilité de retrait ou d'abaissement des

Les aménagements du lit

La restauration du lit passe par l'aménagement des cours d'eau pour favoriser une diversification des habitats. Des techniques telles que la mise en place de déflecteurs ou de petits ouvrages peuvent être envisagées dans le but d'accélérer et de diversifier les écoulements.

Lutte contre les espèces végétales envahissantes et le ragondin

La Renouée du Japon (Fallopia japonica) est une espèce introduite en France. Le fort potentiel de

Les représentants de la CLE Val Dhuy Loiret

Collège des Élus

Commune d'Olivet (M. REGUIGNE)
 Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (M. RABOURDIN)
 Commune d'Orléans (M. DUPONT et Mme BOIN)
 Conseil Régional du Centre (Mme BOSSET)
 Conseil Général (M. CLEMENT & M. VILLETTE)
 Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (M. SAURY)
 Commune de Darvov (M. GOUJON)
 Commune de Férolles (M. CAMUS)
 Commune de Jargeau (M. MOIZO)
 Commune de Marcilly en Villette (M. PLANCON)
 Commune de Mareau aux Prés (Mme BUREAU-MAYEUX)
 Commune d'Ouvrouer les Champs (Mme DUIJVESTIJN)
 Commune de St Cyr en Val (M. MICHAUD)
 Commune de St Denis en Val (M. MAGET)
 Commune de St Hilaire Saint Mesmin (M. SURAND)
 Commune de St Jean le Blanc (M. BOIS)
 Commune de St Pryvé Saint Mesmin (M. PREVOST)
 Commune de Sandillon (M. BRUSSEAU)
 Commune de Tigy (M. BRINON)
 Commune de Vienne en Val (M. LACOUR)

Collège des usagers

Chambre d'Agriculture du Loiret (M. GIRARD et M. FLIPO)
 Chambre de Commerce & d'Industrie (MM. BROUSSOUX & LEMIEUX)
 Association Syndicale des Riverains (M. GERMOND)
 Association pour la Protection du Site du Loiret (M. RENARD)
 Association des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne (Mlle BRIANCON)
 Comité Départemental de Canoë-Kayak du Loiret (M. HERVET)
 Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir ?" (M. KIRGO)
 Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et de son Site (M. BONNEVIOT)
 Le Sandre Orléanais (M. RICHARD)

Préfecture de la région Centre et du département du Loiret
 Sous-préfecture de l'arrondissement d'Orléans
 Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Délégation Centre
 Direction Régionale de l'Environnement
 Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts
 Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
 Direction Départementale de l'Équipement
 Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
 Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
 Direction Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
 Conseil Supérieur de la Pêche

Agir contre les pollutions phytosanitaires

La qualité des eaux de surface et souterraines est un enjeu fort du SAGE du Loiret. Les produits phytosanitaires (ou pesticides) constituent un paramètre bien identifié dans le diagnostic avec le phosphore comme principal facteur de dégradation de la qualité. Pour atteindre les objectifs de bon état des eaux avant 2015 conformément à la DCE, le SAGE devra édicter des mesures et accompagner des actions en vue de réduire les concentrations en produits phytosanitaires dans les eaux. Quelques actions menées par les acteurs locaux vous sont ici présentées.

Actions pilotes des services espaces verts et voirie des communes

Dans le cadre du contrat de bassin, deux actions pilotes ont été proposées par les communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saint-Cyr-en-Val. Ils devraient être mis en place en 2005 et 2006.

Exemple de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Après la mise aux normes du local de stockage des produits phytosanitaires en 2003, les locaux techniques de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ont été le lieu d'une formation des agents de 5 communes alentour, menée début 2004 par la FREDON Centre en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret. Aujourd'hui, la commune souhaite aller plus loin en réduisant au minimum les risques de pollution des eaux, qu'elles soient ponctuelles (au centre technique) ou diffuses (sur les espaces à traiter).

! Réduction des pollutions ponctuelles en 2005

Des risques de pollutions ponctuelles existent lors des différentes étapes de la manipulation. Généralement, les fonds de cuve ainsi que les eaux de lavage et de rinçage du matériel de pulvérisation sont déversés au mieux sur des zones perméables éloignées de points d'eau, au pire sont évacuées dans le réseau d'eaux pluviales. L'aire de lavage-remplissage permet de récupérer les eaux souillées par les produits phytosanitaires dans un bac étanche rempli d'un mélange de terre et de paille apte à dégrader biologiquement les résidus de produits phytosanitaires. Après dégradation, le compost obtenu par fermentation du mélange sera incorporé à de la terre végétale et épandu environ une fois par an sur des espaces communaux adaptés.

! Réduction des pollutions diffuses en 2006

Lors des traitements phytosanitaires réalisés sur les espaces verts et en bordure des voiries, des risques d'entraînement des produits vers le milieu naturel par ruissellement ou lessivage existent. L'objectif est d'utiliser des produits adaptés en fonction de la zone à risque (zones à proximité de cours d'eau, zones imperméables,...) et d'utiliser des moyens de désherbage alternatif comme le désherbage thermique.



Guide de désherbage communal : exemple de la Ville d'Orléans

Le service des espaces verts de la Ville d'Orléans s'est doté depuis 1999 d'un guide de désherbage. Ce document identifie des zones à risques, ce qui permet d'adapter les produits et les doses en fonction des zones. 3 principaux types de risque ont été identifiés sur le territoire communal :

- les périmètres immédiats des captages d'eau potable,
- les bassins versants dont les eaux pluviales ne sont pas traitées en station d'épuration,
- les zones à forte pente.

En fonction du type de risque, 4 types de préconisations ont été définis :

- 1- de ne plus traiter dans les périmètres de protection rapprochée,
 - 2- de n'utiliser que des produits foliaires sur les terrains en pente supérieure à 3 %,
 - 3- de n'utiliser que des produits foliaires sur les sols imperméables,
 - 4- d'utiliser des produits foliaires ou résiduels sur les autres zones.
- A cela s'ajoutent tous les cas particuliers que l'on peut trouver sur chaque site (jeux pour enfants, présence d'étang, rivières,...) pour lesquels des préconisations spécifiques sont données.

Déchets phytosanitaires : les collectes intéressent les Professionnels

La filière des produits phytosanitaires à usage professionnel (herbicides, insecticides, fongicides, ...) s'est fixée comme objectif de traiter l'ensemble des déchets phytosanitaires dans une filière dont elle assure le fonctionnement.

La seconde collecte des produits phytosanitaires non utilisables (vieux produits, produits interdits, ...) a eu lieu les 25 et 26 mai sur les sites de distributeurs situés à Saint-Cyr-en-Val, Férolles et Tigy. Le nombre de participants (agriculteurs, retraités agricoles, paysagistes, communes) s'est élevé à 97 ce qui a permis une collecte d'environ 5 tonnes.



Du 6 au 10 juin, les distributeurs ont collecté les emballages vides et propres sur 5 sites situés sur les communes du SAGE (Tigy, Férolles, Sandillon, St-Cyr-en-Val et Olivet). Les résultats provisoires montrent une consolidation des résultats 2004 qui étaient en nette augmentation par rapport à ceux de juin 2003.

Le nombre d'apporteurs progresse au niveau départemental et l'on constate une augmentation du poids des emballages rapportés par déposant, signe que les professionnels ont intégré le rinçage des bidons et la collecte des autres emballages dans le raisonnement de leurs pratiques de traitement.

La prochaine collecte des emballages vides est prévue du 21 au 25 novembre 2005.

Pour plus d'informations sur les conditions de reprise, les dates et les lieux de collecte : www.adivalor.com.

⁶ FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) : organisme chargé de la surveillance des organismes nuisibles et de l'amélioration des pratiques phytosanitaires



est édité avec la participation financière, du Conseil Régional du Centre, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret et des villes du Bassin.

~~~~~ If U4L N°3 - octobre 2005

Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret

Espace Saint-Marc - 5 place du 6 juin 1944 - BP 95801 - 45058 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 78 76 11 - Fax : 02 38 78 49 32 - E-mail : [omassat@agglo-orleans.fr](mailto:omassat@agglo-orleans.fr)

Directeur de la publication : Régis Réguigne - Rédacteur en chef : groupe Communication de la CLE

Conception graphique : [www.patricegabin.com](http://www.patricegabin.com) - Crédit photo : Agglo - Hydroconcept

Photogravure : FBI - Impression : Imp. La Laborieuse

